

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 870

23 avril 2009

### SOMMAIRE

ASP Luxembourg Participations S.à r.l. . . . .	41722	Héraclès S.A. . . . .	41717
Associés du Progrès III S. à r. l. . . . .	41720	JJW S.A. . . . .	41714
Blue Partners S.à r.l. . . . .	41719	Lear (Luxembourg) . . . . .	41753
Braveheart LuxCo I S.à r.l. . . . .	41736	Linden S.à r.l. . . . .	41716
C8 La Tour S.à r.l. . . . .	41724	Luxys S.A. . . . .	41714
Colday S.à r.l. . . . .	41720	Marroni Finances Holding S.A. . . . .	41723
ColMolitor (Lux) S.à r.l. . . . .	41717	MENA La Tour S.à r.l. . . . .	41721
Colony Blue Investor S.à.r.l. . . . .	41719	MSIF S.à r.l. . . . .	41725
Colony Marlin S.à r.l. . . . .	41717	MSIF S.à r.l. . . . .	41725
Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l. . . . .	41722	Novalex Holding S.C.A. . . . .	41719
Colony Sardegna S.à r.l. . . . .	41722	Orius - It S.A. . . . .	41715
Colony TCB Investor (Lux) S.à r.l. . . . .	41723	Pamplona Credit Opportunities Invest- ments HoldCo S.à r.l. . . . .	41747
ColPrado (Lux) S.à r.l. . . . .	41723	P & A S.à.r.l. . . . .	41727
ColTour Holdings S.à.r.l. . . . .	41720	PSL S.à r.l. . . . .	41728
Convac Holding S.A. . . . .	41718	Red Pepper Lux . . . . .	41726
Convac Holding S.A. . . . .	41718	SAN S.à r.l. . . . .	41758
Crowdon Investment S.à r.l. . . . .	41730	SL Bielefeld SP S.à.r.l. . . . .	41718
Cz2 Magiste S.à r.l. . . . .	41724	SPF International S.à r.l. . . . .	41714
Daniel Schlechter S.A. . . . .	41715	Summit Partners DDN S.à r.l. . . . .	41754
DH Luxembourg I . . . . .	41725	Summit Partners VI-A S. à r.l. . . . .	41743
DH Luxembourg II . . . . .	41721	Summit Partners VII-A S.à r.l. . . . .	41732
EHLU S.à r.l. . . . .	41715	Summit Partners VP-A S. à r.l. . . . .	41743
E.P.F. European Property Foundation S.à.r.l. . . . .	41760	Summit Partners V S.à r.l. . . . .	41754
Erelid S.A. . . . .	41724	Summit Partners WT-A S.à r.l. . . . .	41732
European Fund Administration . . . . .	41716	Tensor Property Investments S.à r.l. . . . .	41716
Fair Partners S.à r.l. S.C.A. . . . .	41721	Votus Shipping International S.A. . . . .	41735
Fundamentum Asset Management S.A. . . . . .	41746		

**Luxys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 25.252.

Par décision du conseil d'administration du 6 octobre 2008:

- Démission de Mr Paul DANAUX, demeurant à B-1410 Waterloo, Rue de l'infante, 234 à partir du 30 septembre 2008 comme administrateur

- Nomination de Monsieur Jean-Marc PLUYMERS, né à Rocourt le 24 mai 1972 demeurant à B-4254 Geer, rue Champinotte, 62 comme administrateur jusqu'à la tenue de l'assemblée générale du 30 avril 2009.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

LUXYS S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009044333/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

*Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009*

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;

- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009034181/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

**JJW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.863.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 4 novembre 2008*

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

JJW S.A.

Nihad PACHA / Sheikh Mohamed BIN ISSA AL JABER

Administrateur / Administrateur Président du Conseil

Référence de publication: 2009044721/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Daniel Schlechter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9412 Vianden, 12, rue de la Frontière.  
R.C.S. Luxembourg B 103.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009044831/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2009, réf. DSO-DC00280. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Orius - It S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 99.776.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 Avril 2009.  
Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.  
Isabelle PHILIPIN  
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2009044842/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**EHLU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 145.349.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 30/03/2009 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société EHLU S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, né le 03/08/1962 à Forbach, demeurant à L-7226 Walferdange, 39, rue du chemin de Fer.; quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Monsieur Jacques EHNY, ingénieur, né le 14/05/1961 à Forbach, demeurant à F-57000 Metz, 74, rue des Trente Jours: cinquante et une parts sociales . . . . .	51
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Walferdange, le 30 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Les associés  
Signatures  
Le gérant

Référence de publication: 2009045239/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**Tensor Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 106.351.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue le 31 octobre 2008*

Il résulte d'une décision des associés du 31 octobre 2008 que M. Yves Metz a été nommé gérant A, et pourra engager la société conformément aux stipulations statutaires.

Adresse professionnelle: 15 rue des Carrefours L-8124 Bridel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044821/5332/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 72.506.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.04.2009.

Fiduciaire Interrégionale s.a.

14, Hauptstroos L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009044828/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2009, réf. DSO-DC00245. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**European Fund Administration, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 56.766.

—  
*Extrait de deux résolutions circulaires prise par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2009*

Nomination du président du Conseil

«Conformément à l'article 11 des statuts la Société, le Conseil décide de reconduire M. Rafik Fischer comme président du Conseil à compter de la date de la dernière assemblée générale ordinaire et pour la durée de son mandat d'administrateur.»

Nomination du vice-président du Conseil

«Conformément à l'article 11 des statuts la Société, le Conseil décide de reconduire M. Pierre Ahlborn comme vice président du Conseil à compter de la date de la dernière assemblée générale ordinaire et pour la durée de son mandat d'administrateur.»

Luxembourg, le 09 avril 2009.

Extrait certifié sincère et conforme

European Fund Administration

Société Anonyme

Christophe Bécue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009046015/3345/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02597. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**ColMolitor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.451.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045618/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08576. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Colony Marlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.208.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045619/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08535. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Héraclès S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.945.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 janvier 2009 que:

- Suite au décès de Monsieur Michel VACELET en date du 24 novembre 2008, Commissaire aux Comptes de la société, la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

*Pour la Société*

A. Fréchar

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009023893/717/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01715. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

---

**Convac Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.060.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal  
B.P. 742  
L-2017 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009045539/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00639. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Convac Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.060.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, boulevard Royal  
B.P. 742  
L-2017 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009045540/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00649. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**SL Bielefeld SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 109.981.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;
- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009042715/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Colony Blue Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 140.597.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009045601/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009045602/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Novalex Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 92.817.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 29 janvier 2009*

Le mandat de Monsieur Paul LUTGEN en tant que membre du Conseil de Surveillance n'a pas été renouvelé le 21 mai 2008. Madame Manette BROUSCHERT, adresse professionnelle 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, est élue membre du Conseil de Surveillance avec effet au 21 mai 2008 en remplacement de Monsieur Paul LUTGEN.

Acceptation de la démission de Madame Sabine KOOS en tant que membre du Conseil de Surveillance le 20 septembre 2007.

Monsieur Horst SCHNEIDER, adresse professionnelle 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, est élu membre du Conseil de Surveillance avec effet au 20 septembre 2007 en remplacement de Madame Sabine KOOS démissionnaire.

*Pour la société*  
Signature  
Gérant

NOVALEX GESTION S.à r.l.

Représentée par S.G.A. SERVICES S.A.

Référence de publication: 2009044785/1023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Colday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.365.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045599/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**ColTour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.984.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045600/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Associés du Progrès III S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.327.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre adressée aux associés de la Société en date du 24 mars 2009 que M. Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions des associés de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- M. Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009045048/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---



**MENA La Tour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 2.400.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.271.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045608/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Fair Partners S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045609/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**DH Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.377.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- Mlle Kathy Marchione, née le 18 avril 1970 Hayange, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

*Pour la Société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009045052/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.482.100,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., cogérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045613/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.136,25.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.807.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045615/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**ASP Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 107.466,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.846.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- M. Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

*Pour ASP Luxembourg Participations S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009045056/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**ColPrado (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 91.723.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., liquidateur de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045617/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08575. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Colony TCB Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.301.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., cogérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009045610/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08531. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2008*

- La démission des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

MARRONI FINANCES HOLDING S.A.

C. BONVALET / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045060/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00893. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090051841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**C8 La Tour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 7.100.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 130.450.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009045606/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00948. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Cz2 Magiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.774.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009045620/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08577. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Erelid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.129.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2008*

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour:

Mme Claudine BOULAIN, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre -Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui procédera à son élection définitive.

Extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009045256/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07109. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.553.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

*Manager*

Signatures

Référence de publication: 2009045641/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01207. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.553.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

*Manager*

Signatures

Référence de publication: 2009045639/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01204. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**DH Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.376.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- Mlle Kathy Marchione, née le 18 avril 1970 à Hayange, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

*Pour la Société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009046525/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

---

**Red Pepper Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.185.

L'an deux mil neuf, le six mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RED PEPPER LUX" SA, avec siège social à L-9647 Doncols, Bohey 25, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Rambrouch, en date du 06 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 891 du 12 juin 2002,

modifiés aux termes d'un acte reçu le 22 novembre 2006 par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 419, du 21 mars 2007

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.185.

L'assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Didier PONCELET, administrateur délégué, demeurant à B-6600 Bastogne, 6, chaussée d'Arlon, qui fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-9683 La Roche-en-Ardenne, 45, Mousny

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Le transfert du siège de la société de Doncols à L-9570 Wiltz, 45, Grand-Rue et la modification subséquente de l'article 1 alinéa 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Wiltz."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Doncols à L-9570 Wiltz, 45, Grand-Rue et de modifier en conséquence l'article 1 alinéa 2 des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Wiltz."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Poncelet, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 mars 2009 - WIL/2009/230 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 19 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009047133/2724/54.

(090053962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**P & A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 6, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg B 145.636.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le vingt-trois mars;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio SPINELLI, salarié, né à Luxembourg le 29 décembre 1975 (No. Matricule 19751229235), demeurant à L-4443 Belvaux, 14 Quartier de l'Eglise.

2) Monsieur Giuseppe LOCOSELLI, salarié, né à Monopoli (Italie) le 5 janvier 1979 (No. Matricule 19790105470), demeurant à L-3323 Bivange, 5 rue de Kockelscheuer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "P & A S.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (Euro 124.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Antonio SPINELLI, prèdit . . . . .	50 parts
- Monsieur Giuseppe LOCOSELLI, prèdit . . . . .	50 parts
Total: . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

*Assemblée générale.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4151 Esch/Alzette, 6 rue Ernie Reitz.
- Est nommé gérant technique Monsieur Giuseppe LOCOSELLI, prèdit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle de l'associé Monsieur Antonio SPINELLI, prèdit.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Spinelli, Locoselli, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3391. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009047147/209/76.

(090053929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**PSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 145.634.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le premier avril.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Daniel JULIAO SALGUEIRO, employé privé, demeurant à L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert.

Madame Maria Manuel PAIS JULIAO, employée privée, demeurant à L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "PSL S. à r.l."

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.



**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de la branche et l'exécution de tous travaux de cette branche.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Daniel JULIAO SALGUEIRO, préqualifié, QUATRE-VINGT-DIX parts sociales . . . . .	90
2.- Madame Maria Manuel PAIS JULIAO, préqualifiée, DIX parts sociales . . . . .	10
Total: CENT parts sociales . . . . .	100

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil neuf.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Mohamed GHERBAOUI, maître-peintre, demeurant à L-5750 Frisange, 63, rue de Mondorf.

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Daniel JULIAO SALGUEIRO, préqualifié.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: JULIAO SALGUEIRO - PAIS JULIAO - THOLL

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2009. Relation: MER/2009/624. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur ff. (signé): WEBER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 8 avril 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009047148/232/93.

(090053874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

### **Crowdon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.931.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

on the thirtieth of March.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office at 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW, registered with the Guernsey commercial registry under number 49153

hereby represented by Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2009,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited company CROWDON INVESTMENT S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 126.931 (NIN 2007 2415 591).

II.- That the company has a corporate capital of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-), divided into one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-) each.

III.- That the company has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 18<sup>th</sup> of April 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1139 on June 13<sup>th</sup>, 2007, and which articles of incorporation have been amended by the undersigned notary on the 26<sup>th</sup> of August 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2267 on September 16<sup>th</sup>, 2008.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, that the company CROWDON INVESTMENT S.à r.l., is dissolved and liquidated.

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being the company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, is vested with all assets and liabilities of CROWDON INVESTMENT S.à r.l.;

- all the liabilities of the said company have been discharged and the company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their respective duties;
- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;
- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mille neuf,

le trente mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg)

A comparu:

LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port,

Guernsey GY1 1EW, enregistrée au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 49153,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 mars 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CROWDON INVESTMENT S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.931 (2007 2415 591).

II.- Que le capital social de la société s'élève à VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-) chacune.

III.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1139 du 13 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2267 du 16 septembre 2008.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société CROWDON INVESTMENT S.à r.l. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'associée unique, la société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société CROWDON INVESTMENT S.à r.l.;

- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation: ECH/2009/389. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009047144/201/101.

(090054191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Summit Partners WT-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Summit Partners VII-A S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.697.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, USA, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P. a limited partnership, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., a limited liability company, all having their registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

here represented by Mrs Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Boston, USA on 12 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SUMMIT PARTNERS VII-A S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.697, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 August 2007, number 1778.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision concerning the termination of the mandate of Ernst & Young S.A. as statutory auditor and discharge to be given for the execution of its mandate until this date.
2. Removal of the article 22 relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors, and renumbering of the subsequent articles.
3. Presentation of the report of the Board of Managers;
4. Presentation and approval of the annual accounts as at 31<sup>st</sup> December 2007.
5. Allocation of the result.
6. Discharge to be granted to the Board of Managers.
7. Change of the Company's name from Summit Partners VII-A S.à r.l. to Summit Partners WT-A S.à r.l., and subsequent modification of the article 4 of the articles of incorporation.
8. Resignation of Mr Nico Kruchten and Mr Lennart Stenke as managers B of the Company and discharge for the execution of their mandate.
9. Appointment of Mr Abdelhakim Chagaar and Mr Frédéric Gardeur as managers B of the Company.
10. Miscellaneous

After having reviewed the items of the following agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides the termination of the mandate of Ernst & Young S.A. as statutory auditor and, by special vote, grants discharge for the execution of its mandate until this date.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to delete article 22 of the articles of incorporation of the Company relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors, and to renumber the subsequent articles.

*Third resolution*

The sole shareholder adopts the report of the board of managers. A copy of the report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The sole shareholder approves the annual accounts as at 31 December 2007. A copy of the said annual accounts will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decided to allocate the results made by the Company in 2007 as follows:

Loss for the financial year as at December 31, 2007 . . . . .	DKK	-260.646,48
Result to be carried forward to the following financial year . . . . .	DKK	-260.646,48

*Sixth resolution*

The sole shareholder, by special vote, decides to grant discharge to members of the board of managers for their mandate until this date.

*Seventh resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company from Summit Partners VII-A S.a r.l. into Summit Partners WT-A S.a r.l., and modifies the article 4 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Summit Partners WT-A S.a r.l.'."

*Eighth resolution*

The sole shareholder accepts the resignation of Mr Nico Kruchten and Mr Lennart Stenke as managers B of the Company and, by special vote, grants discharge for the execution of their mandate until this date.

*Ninth resolution*

The sole shareholder decides to appoint:

- Mr Abdelhakim Chagaar, Manager, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
  - Mr Frederic Gardeur, Manager, born on 11 July 1972 in Messancy (Belgium), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- as new managers B of the Company for a unlimited period.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P., un limited partnership, dûment représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., une limited liability company ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Séverine Cailteux-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, USA, le 12 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société SUMMIT PARTNERS VII-A S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.697, constituée suivant acte notarié du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 août 2007, numéro 1778.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision concernant la fin du mandat de Ernst & Young S.A. de sa fonction de commissaire et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.
2. Suppression de l'article 22 relatif à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et renumérotation des articles.
3. Présentation du rapport du conseil de gérance.
4. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés 31 décembre 2007.
5. Allocation du résultat.
6. Décharge à donner au conseil de gérance.
7. Changement de la dénomination de la Société de Summit Partners VII-A S.à r.l. en Summit Partners WT-A S.à r.l., et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
8. Démissions de Monsieur Nico Kruchten et Monsieur Lennart Stenke de leur poste de gérant B de la Société.
9. Nomination de Monsieur Abdelhakim Chagaar de Monsieur Frédéric Gardeur en tant que gérants B de la Société.
10. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de mettre fin au mandat de Ernst & Young S.A. de sa fonction de commissaire et, par vote spécial, lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Seconde résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 22 des statuts de la Société relatif à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et de renumérotter les articles suivants.

*Troisième résolution*

L'associé unique approuve le rapport du conseil de gérance. Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007. Une copie desdits comptes annuels restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'allouer le résultat réalisé par la Société en 2007 comme suit:

Pertes pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2007 . . . . .	DKK	-260.646,48
Résultat à reporter à l'exercice social suivant . . . . .	DKK	-260.646,48

*Sixième résolution*

L'associé unique, par vote spécial, décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Septième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Summit Partners VII-A S.à r.l. en Summit Partners WT-A S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Summit Partners WT-A S.à r.l." "

*Huitième résolution*

L'associé unique accepte les démissions de Monsieur Nico Kruchten et Monsieur Lennart Stenke de leur poste de gérant B de la Société et, par vote spécial leur accorde décharge pour leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Neuvième résolution*

L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Abdelhakim Chagaar, Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et
  - Monsieur Frédéric Gardeur, Manager, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch
- en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société pour une période illimitée.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. LAC/2009/10222. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009047154/7241/171.

(090053991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Votus Shipping International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.046.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch, inscrite sous le numéro B 58.046 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART de résidence à Pétange du 22 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256, du 27 mai 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 44 du 9 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erik VERSTRAETEN, capitaine de navigation, demeurant à Schilde (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Anne Jung, demeurant à Waldwisse (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Judith Daes, demeurant à Schilde (B).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à L-5523 Remich, 2, montée de la Chapelle et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> deuxième alinéa des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

41736

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5523 Remich, 2, montée de la Chapelle et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A.

Cette société aura son siège à Remich. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. VERSTRAETEN, A. JUNG, J. DAES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation: REM/2009/443. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009047130/8085/45.

(090054182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Braveheart LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.644.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Braveheart Acquisition, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Division of Corporations under number 4654926,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 March 2009,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law and may act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.



**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Brave heart LuxCo I S.a r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of members.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-a-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Any inter vivos transfer to a new member is subject to the approval of such transfer given by members representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several members, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of one or more A managers (the "A Managers") and one or more B managers (the "B Managers"), who do not need to be members, or by a sole manager.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context and as applicable.

The managers are appointed by the sole member, or, as the case may be, the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A Manager together with the signature of any B Manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 17.** Each member may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** The general meeting of members is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The members may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole member, such member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of members" shall be construed as a reference to the sole member, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of members shall be exercised by the sole member.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Subscription and Payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Braveheart Acquisition, Inc., pre-named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

*Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, Braveheart Acquisition, Inc., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

*Class A managers:*

- Timothy J. CURT, born in Connecticut, United States of America on 7 October 1963, with professional address at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, United States of America;
- Tara O'NEILL, born in New York, United States of America on 19 March 1973, with professional address at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, United States of America; and
- Ute BRÄUER, born in Oberhausen, Germany on 1 December 1956, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

*Class B managers:*

- Michel RAFFOUL, born in Accra, Ghana on 9 November 1951, with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg; and
- Luca GALLINELLI, born in Florence, Italy on 6 May 1964, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

Braveheart Acquisition, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée auprès de la Division of Corporation sous le numéro 4654926],

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsansältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2009,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois et peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Braveheart LuxCo I S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux classes de gérants: des gérants de classe A (les "Gérants A") et des gérants de classe B (les "Gérants B").

Toute référence faite ci-après aux "gérants" devra être interprétée comme désignant les Gérants A et/ou les Gérants B, selon le contexte.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Braveheart Acquisition, Inc., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provision transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, Braveheart Acquisition, Inc., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de classe A:*

- Timothy J. CURT, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 7 octobre 1963, résidant avec adresse professionnelle au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

- Tara O'NEILL, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 mars 1973, résidant avec adresse professionnelle au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

- Ute BRÄUER, née à Oberhausen, Allemagne, le 1 décembre 1956, résidant avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

#### *Gérants de classe B:*

- Michel RAFFOUL, né à Accra, Ghana, le 9 novembre 1951, résidant avec adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Luca GALLINELLI, né à Florence, Italie le 6 mai 1964, résidant avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13610. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009047159/242/362.

(090053981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Summit Partners VP-A S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Summit Partners VI-A S. à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.263.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., a limited partnership company organized under the laws of the State of Delaware, USA, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P., a limited partnership duly represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., a limited liability, having its registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

here represented by Mrs Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Boston, USA on 12 March 2009.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SUMMIT PARTNERS VI-A S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.263, incorporated under the name of Summit Partners VI S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 July 2007, number 1457.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 December 2007, number 2784.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision concerning the termination of the mandate of Ernst & Young S.A. as statutory auditor and discharge to be given for the execution of its mandate until this date.
2. Removal of article 22 relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors, and renumbering of the subsequent articles.
3. Presentation of the report of the Board of Managers.
4. Presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2007.
5. Allocation of the result.
6. Discharge to be granted to the Board of Managers.
7. Change of the Company's name from Summit Partners VI-A S.à r.l. to Summit Partners VP-A S.à r.l., and subsequent modification of the article 4 of the articles of incorporation.
8. Resignation of Mr Nico Kruchten and Mr Lennart Stenke as managers B of the Company and discharge for the execution of their mandate.
9. Appointment of Mr Abdelhakim Chagaar and Mr Frédéric Gardeur as managers B of the Company.
10. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides the termination of the mandate of Ernst & Young S.A. as statutory auditor and, by special vote, grants discharge for the execution of its mandate until this date.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to delete article 22 of the articles of incorporation of the Company relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors, and to renumber the subsequent articles.

*Third resolution*

The sole shareholder adopts the report of the board of managers. A copy of the report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The sole shareholder approves the annual accounts as at 31 December 2007. A copy of the said annual accounts will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to allocate the results made by the Company in 2007 as follows:

Loss for the financial year as at December 31, 2007 . . . . .	EUR - 966.252,83
Result to be carried forward to the following financial year . . . . .	EUR - 966.252,83

*Sixth resolution*

The sole shareholder, by special vote, decides to grant discharge to members of the Board of Managers for their mandate until this date.

*Seventh resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company from Summit Partners VI-A S.à r.l. into Summit Partners VP-A S.à r.l., and to modify article 4 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Summit Partners VP-A S.à r.l."."

*Eighth resolution*

The sole shareholder accepts the resignation of Mr Nico Kruchten and Mr Lennart Stenke as managers B of the Company and, by special vote, grants discharge for the execution of their mandate.

*Ninth resolution*

The sole shareholder decides to appoint:

- Mr Abdelhakim Chagaar, Manager, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

- Mr Frédéric Gardeur, Manager, born on 11 July 1972 in Messancy (Belgium), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

as new managers B of the Company for a unlimited period.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize mars.



Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'État du Delaware, USA, représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P. un limited partnership, dûment représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., une limited liability company ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Séverine Cailteux-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, USA, le 12 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société SUMMIT PARTNERS VI-A S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.263, constituée sous la dénomination Summit Partners VI S.à r.l. suivant acte du notaire soussigné en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juillet 2007, numéro 1457.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 décembre 2007, numéro 2784.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision concernant la fin du mandat de Ernst & Young S.A. de sa fonction de commissaire et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.
2. Suppression de l'article 22 relatif à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et renumérotation des articles suivants.
3. Présentation du rapport du conseil de gérance.
4. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés 31 décembre 2007.
5. Allocation du résultat.
6. Décharge à donner au conseil de gérance.
7. Changement de la dénomination de la Société de Summit Partners VI-A S.à r.l. en Summit Partners VP-A S.à r.l., et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
8. Démissions de Monsieur Nico Kruchten et Monsieur Lennart Stenke de leur poste de gérant B de la Société.
9. Nomination de Monsieur Abdelhakim Chagaar et de Monsieur Frédéric Gardeur en tant que gérants B de la Société.
10. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de mettre fin au mandat de Ernst & Young S.A. de sa fonction de commissaire et, par vote spécial, lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 22 des statuts de la Société relatif à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et de renumérotter les articles suivants.

*Troisième résolution*

L'associé unique approuve le rapport du conseil de gérance. Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007. Une copie desdits comptes annuels restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'allouer le résultat réalisé par la Société en 2007 de la façon suivante:

Pertes pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2007 . . . . .	EUR - 966.252,83
Résultat à reporter à l'exercice social suivant . . . . .	EUR - 966.252,83

*Sixième résolution*

L'associé unique, par vote spécial, décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Septième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Summit Partners VI-A S.à r.l. en Summit Partners VP-A S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Summit Partners VP-A S.à r.l." "

*Huitième résolution*

L'associé unique accepte les démissions de Monsieur Nico Kruchten et Monsieur Lennart Stenke de leur poste de gérant B de la Société et, par vote spécial leur accorde décharge pour leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Neuvième résolution*

L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Abdelhakim Chagaar, Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et
  - Monsieur Frédéric Gardeur, Manager, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch
- en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société pour une période illimitée.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. LAC/2009/10220. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009047155/7241/178.

(090053973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

—  
REQUISITION / AVIS RECTIFICATIF

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en date du 24 novembre 2008 à Luxembourg que:

- le conseil a pris note de la démission au 30 octobre 2008 de Monsieur Pim van den Heuvel domicilié à NL-3731 AK De Bilt, 126, Groenekanneweg (Pays-Bas) en sa qualité d'administrateur de la Société.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Carlo Friob;
- Monsieur Jean-Luc Gavray;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Yves Stein.

Est administrateur délégué à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Jean-Luc Gavray.

Cette version est destinée à remplacer celle déposée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 décembre 2008 (L080190789.04) indiquant de manière erronée que le conseil d'administration prenant note de la démission de Monsieur Pim van den Heuvel s'est tenu en date du "24 novembre 2004" au lieu du "24 novembre 2008".

Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046521/321/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.612.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", a exempted company incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 25 March 2009.

The proxy given, signed "ne varietur" by all the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 19.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Credit Opportunities Master Fund", prenamed, has subscribed for all the five hundred (500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3.- The sole shareholder authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", une société exemptée constituée sous la loi du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2009.

Cette procuration, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

**Art. 19.** Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona Credit Opportunities Master Fund", prénommée, a souscrit à la totalité des cinq cents (500) parts sociales.



Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

#### *Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation: EAC/2009/3740. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 AVR 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009046087/239/349.

(090053255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

#### **Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 186.115.800,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

#### *Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 19 mars 2009*

En date du 19 mars 2009 l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Martin Henningsen, né le 27 septembre 1967 à Hambourg, Allemagne, ayant comme adresse, Dantestrassen 3, D-60325, Frankfurt-am-Main, Allemagne, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,

- Monsieur Alexandre Brue, né le 21 février 1964 à Paris, France, ayant comme adresse, 7, avenue du Général Dubail, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Paul Roger Jefferson, gérant A
- Monsieur Robert Hooper, gérant A
- Monsieur Martin Henningsen, gérant A
- Monsieur Alexandre Brue, gérant A
- Monsieur Luca Gallinelli, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Lear (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009046037/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Summit Partners DDN S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Summit Partners V S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.351.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 329 8274;

2) SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 329 8277;

3) SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 330 0391;

4) SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 329 8279;

5) SUMMIT INVESTORS VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 335 0938;

6) SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS PE VII, LP, represented by SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 3950982;

7) SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS PE VII, LP, represented by SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 395 0983,

all of them here represented by Mrs Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal in Boston, USA, on 12 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of SUMMIT PARTNERS V S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its

registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.351, incorporated pursuant to a notarial deed on 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 107 of 2 February 2007.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the Board of Managers.
2. Presentation and approval of the annual accounts as at 31<sup>st</sup> December 2006 and 31<sup>st</sup> December 2007.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to be granted to the Board of Managers.
5. Change of the Company's name from Summit Partners V S.à r.l. to Summit Partners DDN S.à r.l., and subsequent modification of article 4 of the articles of association.
6. Change of the binding authority of the board of managers with the requirement of the joint signature of a manager of each class for the Company to be bound.
7. Subsequent amendment of the last paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:  
"The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B or any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers. The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument."
8. Resignation of Mr Lennart Stenke as manager B of the Company and discharge for the execution of his mandate.
9. Appointment of Mr Abdelhakim Chagaar and Mr Frederic Gardeur as managers B of the Company.
10. Miscellaneous.

*First resolution*

The shareholders approve and adopt the report of the board of managers.

A copy of the said report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The shareholders approve the annual accounts as at 31 December 2006 and 31 December 2007.

Copies of the said annual accounts will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Third resolution*

The shareholders decide to allocate the results made by the Company in 2006 and 2007 as follows:

Loss for the financial year as at December 31, 2006 . . . . .	EUR	- 9.534,58
Result to be carried forward to the following financial year . . . . .	EUR	- 9.534,58
Loss for the financial year as at December 31, 2007 . . . . .	EUR	- 9.534,58
Result to be carried forward to the following financial year . . . . .	EUR	- 100.640,81
Result to be carried forward to the following financial year . . . . .	EUR	-110.175,39

*Fourth resolution*

The shareholders decide to grant discharge to members of the board of managers, i.e. Lennart Stenke and Scott Collins, for their mandate up to this date.

*Fifth resolution*

The shareholders decide to change the name of the Company from Summit Partners V S.à r.l. to Summit Partners DDN S.à r.l., and to amend article 4 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Summit Partners DDN S.à r.l."."

*Sixth resolution*

The shareholders decide to change the binding authority of the board of managers with the requirement of the joint signature of one manager A and one manager B for the Company to be validly bound.

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the last paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B or any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers. The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

*Eight resolution*

The shareholders accept the resignation of Mr Lennart Stenke as manager B and managing manager of the Company and, by special vote, grant him discharge for the execution of his mandate up to this date.

*Ninth resolution*

The shareholders decide to appoint as new managers B of the Company for an unlimited period:

- Mr Abdelhakim Chagaar, Manager, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and
- Mr Frédéric Gardeur, Manager, born on 11 July 1972 in Messancy (Belgium), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendneun, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Summit Ventures VI-A, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners VI (GP), LP, vertreten durch Summit Partners VI (GP), L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 329 8274;
- 2) Summit Ventures VI-B, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners VI (GP), LP, vertreten durch Summit Partners VI (GP), L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 329 8277;
- 3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners VI (GP), LP, vertreten durch Summit Partners VI (GP), L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 330 039;
- 4) Summit VI Advisors Fund, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners VI (GP), LP, vertreten durch Summit Partners VI (GP), L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 329 8279;
- 5) Summit Investors VI, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners VI (GP), LP, vertreten durch Summit Partners VI (GP), L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 335 0938;
- 6) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners PE VII LP, vertreten durch Summit Partners PE VII L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 395 0982;
- 7) Summit Partners Private Equity Fund VII-B, L.P., ein limited partnership Delaware Rechts, vertreten durch Summit Partners PE VII LP, vertreten durch Summit Partners PE VII L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Delaware Rechts, mit Geschäftsadresse in 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, eingetragen beim Delaware Division of Corporation unter der Nummer 395 0983;

alle rechtmäßig vertreten durch Frau Severine Cailteux-Lambert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Boston, USA, am 12. März 2009.

Die Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten sind die alleinigen Besitzer aller Anteile der "SUMMIT PARTNERS V S.à r.l." (hiernach die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung welche dem luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 122.351, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 30. November 2006 und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 107 vom 2. Februar 2007.

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, welche das gesamte Kapital vertreten, beraten sodann über folgende Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Berichts vom Rat der Geschäftsführer.
2. Vorlage und Genehmigung der Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 2006 und zum 31. Dezember 2007.
3. Zuteilung der Ergebnisse.
4. Entlastung an den Rat der Geschäftsführer.
5. Änderung des Names der Gesellschaft von Summit Partners V S.à r.l. in Summit Partners DDN S.à r.l. und nachfolgende Änderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft.
6. Änderung des verbindlichen Zeichnungsmodus vom Rat der Geschäftsführer so dass ein Geschäftsführer jeder Klasse gemeinsam zeichnen müssen damit die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet ist.
7. Nachfolgende Änderung vom letzten Abschnitt von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet, oder durch die Unterschrift jeder Person der die Befugnis zur Unterzeichnung durch den alleinigen Geschäftsführer bzw. den Rat der Geschäftsführer erteilt worden ist. Der Rat der Geschäftsführer kann besondere Vollmachten auf Grund notarieller oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.“

8. Rücktritt von Herrn Lennart Stenke als B Geschäftsführer der Gesellschaft und Entlastung für sein Mandat bis zum heutigen Tage.

9. Ernennung von Herrn Abdelhakim Chagaar und Herrn Frédéric Gardeur als B Geschäftsführer der Gesellschaft.

10. Verschiedenes.

Sodann fassen die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Gesellschafter genehmigen und nehmen den Bericht vom Rat der Geschäftsführer an.

Ein Kopie des besagten Berichts bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit dergleichen einregistriert zu werden.

*Zweiter Beschluß*

Die Gesellschafter nehmen die Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 2006 und zum 31. Dezember 2007 an.

Eine Kopie der beiden Jahresabschlüsse bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit dergleichen einregistriert zu werden.

*Dritter Beschluß*

Die Gesellschafter beschliessen die Ergebnisse der Gesellschaft bezüglich den Jahren 2006 und 2007 wie folgt zuzuteilen:

Verlust für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2006 . . . . .	EUR	- 9.534,58
Zu übertragendes Ergebniss auf das nächste Geschäftsjahr . . . . .	EUR	- 9.534,58
Verlust für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007 . . . . .	EUR	- 9.534,58
Zu übertragendes Ergebniss auf das nächste Geschäftsjahr . . . . .	EUR	- 100.640,81
Zu übertragendes Ergebniss auf das nächste Geschäftsjahr . . . . .	EUR	-110.175,39

*Vierter Beschluß*

Die Gesellschafter beschliessen den Mitgliedern des Rats der Geschäftsführer, i.e. Lennart Stenke und Scott Collins, für ihr Mandat bis zum heutigen Tage Entlastung zu erteilen.

*Fünfter Beschluß*

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft von Summit Partners V S.à r.l. in Summit Partners DDN S.à r.l. umzuändern und in Folge dessen Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft fortan nachstehenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Dies Gesellschaft trägt den Namen „Summit Partners DDN S.à r.l.“

*Sechster Beschluß*

Die Gesellschafter beschliessen den verbindlichen Zeichnungsmodus vom Rat der Geschäftsführer so umzuändern dass ein A Geschäftsführer un ein B Geschäftsführer gemeinsam zeichnen müssen damit die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet ist.

*Siebter Beschluß*

In Folge des vorstehenden Beschlusses beschliessen die Gesellschafter den letzten Abschnitt von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft umzuändern um ihm fortan Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet, oder durch die Unterschrift jeder Person der die Befugnis zur Unterzeichnung durch den alleinigen Geschäftsführer bzw. den Rat der Geschäftsführer erteilt worden ist. Der Rat der Geschäftsführer kann besondere Vollmachten auf Grund notarieller oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.“

*Achter Beschluß*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Lennart Stenke als Geschäftsführer und als Bevollmächtigter für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an und erteilen ihm Entlastung für ihr Mandat bis zum heutigen Tage.

*Neunter Beschluß*

Die Gesellschafter berufen folgende Personen als B Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbegrenzte Dauer:

- Herrn Abdelhakim Chagaar, Geschäftsführer, geboren am 3. März 1979 in Mont-Saint-Martin (Frankreich), mit Berufsanschrift in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, und
- Herrn Frederic Gardeur, Geschäftsführer, geboren am 11. Juli 1972 in Messancy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Schätzung der Kosten*

Den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten der Erschienenen die vorliegende Urkunde auf Englisch verfaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 17 mars 2009. LAC/2009/10219. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

*Le Receveur (signé): SANDT.*

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. April 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046200/7241/241.

(090053300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**SAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9972 Lieler, 21, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.615.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Sandro DIMOLA, graphiste, né à Luxembourg le 18 mars 1978, demeurant à L-9780 Wintrange, Maison 16;

2. Madame Romaine HEINEN, employée de banque, née à Clervaux le 12 février 1970, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison 16.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier graphique ainsi que l'achat et la Vente de toute sorte de marchandises.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation..

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "SAN S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Lieler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Sandro DIMOLA, prénommé, trois cents parts sociales . . . . .	300
2. Madame Romaine HEINEN, prénommée, deux cents parts sociales . . . . .	200
TOTAL: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Réunion des associés.*

Et à l'Instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Sandro DIMOLA, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Le siège social est établie à L-9972 Lieler, Haaptstroos, 21.

*Frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dimola, Heinen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation: DIE / 2009 / 3524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 8 avril 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009046264/234/87.

(090053293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**E.P.F. European Property Foundation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.064.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 décembre 2008 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion pour une durée indéterminée,

3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009023889/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.